

*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****2 mars 2011,
11 heures (HEC)**

L'OICS APPELLE À RESTER VIGILANT ET À ACCROÎTRE LA COOPÉRATION POUR METTRE FIN AU DÉTOURNEMENT DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES DESTINÉS À LA FABRICATION ILLICITE DE DROGUES

Dans son Rapport annuel publié aujourd'hui, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'ils doivent rester vigilants afin de cerner et combattre les nouvelles tendances qui se font jour en matière de détournement de précurseurs chimiques destinés à être utilisés pour la fabrication illicite de drogues. En effet, les réseaux criminels font preuve d'une grande capacité d'adaptation, modifiant leurs méthodes de détournement et de production afin d'échapper aux mesures de contrôle strictes adoptées par les gouvernements nationaux.

Dans son Rapport annuel pour 2010, l'OICS constate que les réseaux criminels ont de plus en plus recours à des substances "non inscrites aux Tableaux", c'est-à-dire des substances qui ne sont soumises à aucune mesure de contrôle, afin d'échapper à la réglementation en vigueur. En plus de faire appel à de nouvelles substances, ces groupes criminels utilisent des dérivés de substances actuellement placées sous contrôle international.

Pour faire face à cette menace, l'OICS encourage les gouvernements à étendre les mécanismes de surveillance des précurseurs à certains de leurs dérivés et autres formes, comme les matériaux naturels dont ils sont tirés ou leurs esters. En outre, il leur recommande de consulter régulièrement sa "liste de surveillance internationale spéciale limitée" et engage les acteurs concernés, tels que le secteur privé, à établir des codes de bonnes pratiques volontaires visant à prévenir le détournement de précurseurs.

Le succès des mesures de contrôle des drogues prises à l'échelle mondiale dépend de la capacité des États à communiquer efficacement avec l'OICS et entre eux. Dans son Rapport annuel pour 2010, l'OICS souligne de nouveau qu'il importe que les États utilisent de manière active le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN online) pour envoyer des demandes d'informations visant à vérifier la légitimité des envois de précurseurs et y répondre. Il indique que, bien que le recours à ce système ait sensiblement augmenté, peu d'États africains se sont inscrits pour y avoir accès. Ces derniers sont donc priés de demander un accès au système et de l'utiliser sans plus tarder.

Pour l'exécution de son mandat, l'OICS est largement tributaire de la coopération des gouvernements qui lui fournissent des évaluations de leurs besoins légitimes en précurseurs chimiques. Il souligne dans son rapport que, pour lui permettre d'être efficace et de ne pas entraver de manière indue la disponibilité de ces substances à des fins légitimes, les gouvernements doivent s'assurer que les évaluations qu'ils lui communiquent sont à jour et correspondent au mieux aux besoins réels.